

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_0195

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la
présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK,
M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme
ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme JULIAN,
M. ROSENMANN, Mme DODOTE, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. TIENG
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES
Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. FONTAINE
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK
Mme PELLICCIOLI qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN
M. TATI qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU

ABSENTS, EXCUSÉS :

M. DRAME, Mme PHAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

Point 14 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2019,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 04/11/2019,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
Adjoint technique territorial	100	1		101

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 22 NOV. 2019